

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## LA GUINIÈRE

### PROJET D'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DE CHEMIN RURAL



Par arrêté n° 26-2020 en date du 9 janvier 2020, Madame le Maire de Couëron a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de chemin rural située à la Guinière.

L'enquête publique se déroulera du 2 au 17 mars 2020 inclus, à la mairie de Couëron où le dossier d'enquête pourra être consulté du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces du dossier seront également consultables en ligne sur le site internet de la ville de Couëron : <http://bit.ly/guinière>

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Couëron. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@mairie-coueron.fr](mailto:contact@mairie-coueron.fr)

Pour être recevables, les observations devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

A cet effet, Monsieur Gérard Lafage, ingénieur divisionnaire des TPE, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Maire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Couëron, les :

**LUNDI 2 MARS 2020** de 9 h à 12 h

**MARDI 17 MARS 2020** de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Couëron et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.